

Voilée à l'accueil du musée de Dunkerque : réponse de la Mairie

écrit par Christine Tasin | 14 avril 2018

Madame,

Par lettre ouverte du 3 avril dernier, vous avez appelé l'attention de Madame Sophie Warlop, Directrice des musées de Dunkerque, sur les conditions dans lesquelles la ville garantit la neutralité de ses services publics, en particulier au Lieu d'Art et Action Contemporaine où vous avez cru déceler la présence d'un agent d'accueil porteur d'un signe religieux.

En réponse, je prends soin de vous préciser qu'aucun agent municipal, dans quelque service de la ville que ce soit, ne méconnaît son devoir de stricte neutralité. Les responsables des différents services veillent d'ailleurs, en application de la Charte de la laïcité, au respect de l'application de ce principe dans l'enceinte des services.

La jeune femme ciblée dans votre lettre s'avère être une étudiante de l'Université du Littoral Côte d'Opale avec laquelle une action culturelle a été bâtie en partenariat, et qui a consisté en une exposition photo temporaire dans les murs du L.A.A.C. Cette personne n'étant ni agent public, ni chargée d'une mission de service public, elle n'est pas concernée par la réglementation relative au port de signes religieux.

Je regrette que le vif emportement dont a fait preuve le visiteur lors de son appel téléphonique après sa visite, ait fait obstacle à toute tentative d'explication de la part des services sur la situation réelle. Croyez bien cependant que je reste, pour ma part, particulièrement attaché à ce que les Musées soient le lieu privilégié de la diversité des expressions artistiques, de la mixité des publics, du partage et de l'apprentissage du vivre ensemble.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Etienne Duquennoy
Adjoint Délégué au Personnel

Rappel de l'affaire : <http://resistancerepublicaine.com/2018/04/03/dunkerque-une-voilee-accueille-les-visiteurs-du-musee-laac/>

Madame,

Par lettre ouverte du 3 avril dernier, vous avez appelé l'attention de Madame Sophie Warlop, Directrice des musées de Dunkerque, sur les conditions dans lesquelles la ville garantit la neutralité de ses services publics, en particulier au Lieu d'Art et Action Contemporaine où vous avez cru déceler la présence d'un agent d'accueil porteur d'un signe religieux.

En réponse, je prends soin de vous préciser qu'aucun agent municipal, dans quelque service de la ville que ce soit, ne méconnaît son devoir de stricte neutralité. Les responsables des différents services veillent d'ailleurs, en application de la Charte de la laïcité, au respect de l'application de ce principe dans l'enceinte des services.

La jeune femme ciblée dans votre lettre s'avère être une étudiante de l'Université du Littoral Côte d'Opale avec laquelle une action culturelle a été bâtie en partenariat, et qui a consisté en une exposition photo temporaire dans les murs du L.A.A.C. Cette personne n'étant ni agent public, ni chargée d'une mission de service public, elle n'est pas concernée par la réglementation relative au port de signes religieux.

Je regrette que le vif emportement dont a fait preuve le visiteur lors de son appel téléphonique après sa visite, ait fait obstacle à toute tentative d'explication de la part des services sur la situation réelle. Croyez bien cependant que je reste, pour ma part, particulièrement attaché à ce que les Musées soient le lieu privilégié de la diversité des expressions artistiques, de la mixité des publics, du partage et de l'apprentissage du vivre ensemble.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Etienne Duquennoy
Adjoint Délégué au Personnel

Ainsi donc retrouve-t-on au musée les artifices que l'on vit à l'école avec les accompagnatrices voilées...

Seuls les agents publics, rémunérés, seraient concernés par la laïcité et la neutralité religieuse dans les services publics. C'est une énormité, un scandale.

Si je suis le raisonnement d'Etienne Duquennoy, il suffirait de faire appel à des bénévoles pour tenir les caisses du Musée, pour garder les salles et même assurer les visites guidées pour que les voilées soient à leur place au Musée...

On croit rêver.

La voilée travaille en partenariat avec le musée, elle aurait donc le droit d'infliger aux élèves et aux autres visiteurs cette vision d'Arabie datant de 1400 ans !

Je vous invite à expliquer, poliment, courtoisement, à nouveau, aux services du musée et de la Mairie qu'ils font fausse route et ne respectent pas la loi. Une femme voilée qui veut exposer au Musée, ne peut y mettre les pieds, sauf à se dévoiler...

Vous pouvez écrire ou téléphoner au musée
: <http://www.musees-dunkerque.eu/outils/contact/>

LAAC, Musées de Dunkerque, Place du Général-de-Gaulle, BP 5421259378, Dunkerque Cedex 1

ou : 302 avenue des Bordées, 59140 Dunkerque

03 28 29 56 00

On peut également s'adresser au maire de Dunkerque : Patrice Vergriete,

<https://www.ville-dunkerque.fr/infos-pratiques/contact/art.contemporain@ville-dunkerque.fr>

De nombreuses structures sont partenaires du Musée

<https://www.musees-dunkerque.eu/partenaires/associations-structures-culturelles/>

Association Art contemporain à l'origine de la création du musée et partenaire privilégié :

artcontemporaindk@gmail.com

Idem pour l'association le Musoir

www.musoir.fr / contact@lemusoir.fr

N'oubliez pas, surtout, le Ministère de la culture :

Ecrire par voie postale au Ministre :

Madame le Ministre de la Culture

3, rue de Valois

75001 Paris

+33 (0)1 40 15 80 00

<http://www.culture.gouv.fr/Nous-contacter>

